

ATELIER DES PRODUCTEURS DE VEAUX DE GRAIN

Projet d'ordre du jour

1. **ÉTAT DU MARCHÉ EN 2024**
2. **RÉALISATIONS ET DOSSIERS DU SECTEUR VEAU DE GRAIN EN 2024**
 - 2.1 Refonte de la mise en marché
 - 2.2 Réseau d'expertise
 - Analyse de groupe 2022-2023
 - Journée INPACQ
 - 2.3 Historiques de production
 - 2.4 Projets en cours et réalisés
 - Développement d'un système novateur de classement des carcasses de veaux à l'échelle commerciale à partir de technologies éprouvées dans l'industrie de la viande
 - Évaluation d'un lactoreplaceur alternatif pour réduire le dépôt de gras dorsal des génisses croisées Holstein-Angus
 - Réalisation d'une analyse de cycle de vie pour la filière veau
 - 2.5 Implications fédérales et provinciales
3. **CERTIFICATION**
 - 3.1 Nouveautés à venir en 2025
 - 3.2 Prix de reconnaissance VGQC 2023-2024
4. **PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT DES MARCHÉS**
5. **ORIENTATIONS DU SECTEUR POUR 2025**
6. **ÉLECTIONS DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ ET DE SON SUBSTITUT**
 - 6.1 Critères d'admissibilité
7. **AUTRES SUJETS (S'IL Y A LIEU)**



VEAUX DE GRAIN

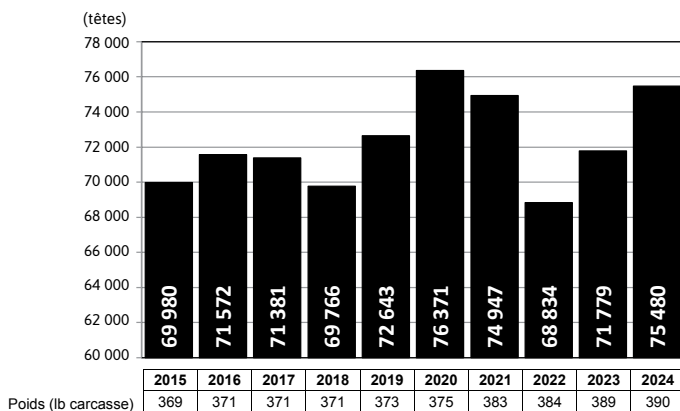
1. ÉTAT DU MARCHÉ EN 2024

Principaux constats et enjeux du secteur

La production de veaux de grain a commencé l'année 2024 en force avec des volumes supérieurs à ceux de 2023, comblant les besoins des acheteurs jusqu'au début du mois de juin. Les mois suivants, près de 275 veaux par semaine manquaient pour répondre à la demande. Ce phénomène s'est accentué légèrement à l'arrivée de l'automne, période où la demande est plus forte.

En raison des forts volumes anticipés pour la période des fêtes 2024, le comité de mise en marché des veaux de grain (CMMVG) et les acheteurs ont convenu de mettre en place une prime afin d'inciter les producteurs à devancer la sortie d'une partie des veaux lors des ventes du 20 novembre au 11 décembre 2024. Cela a permis de diminuer le nombre de veaux à abattre entre Noël et le jour de l'an, considérant que le nombre de jours de travail est réduit.

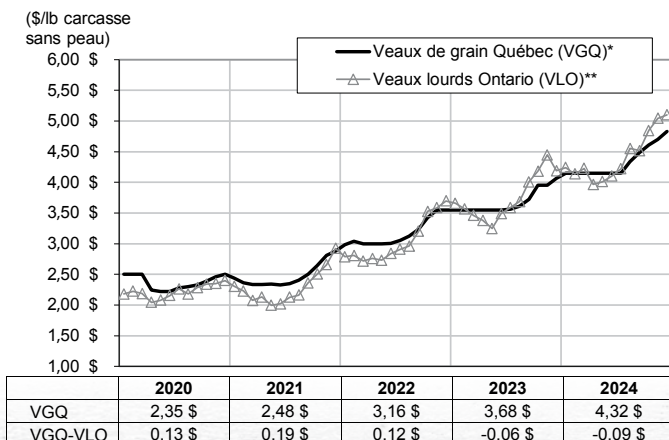
Figure 1 : Évolution de la production de veaux de grain au Québec



Source :
• PBQ: Nombre et poids des veaux de grain produits au Québec

En 2024, la production de veaux de grain a augmenté de 5,2% par rapport à celle de 2023 pour clôturer à 75 480 veaux. Le poids moyen des carcasses s'établit à 390 lb, soit une hausse de 1 lb par rapport à celui de l'année précédente.

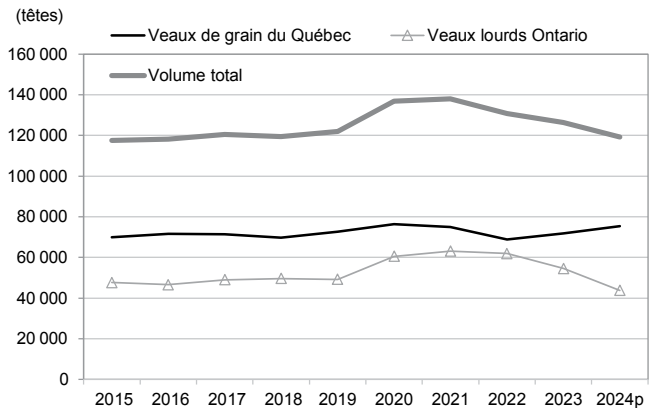
Figure 2 : Prix des veaux de grain du Québec et de l'Ontario



* Prix net (prix enchères moins soutien au prix plancher)
** Prix hebdomadaire publié par OCA encan vivant, catégorie plus de 600 lb

Les prix du veau de grain se sont appréciés en 2024 tant sur le marché québécois qu'ontarien. Au Québec, les prix moyens se sont établis à 4,32 \$/lb carcasse. En Ontario, le prix était de 4,39 \$/lb pour les ventes à l'encan et de 4,48 \$/lb pour les ventes directes aux abattoirs, soit une moyenne pondérée de 4,46 \$/lb.

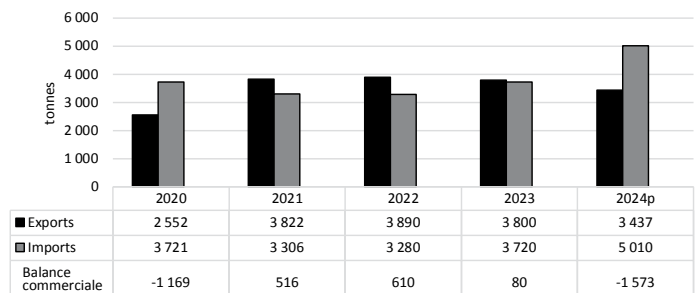
Figure 3 : Productions de veaux de grain comparées Québec vs Ontario



Sources :
• PBQ: Nombre de veaux de grain produits au Québec
• ACCB/Canfax: Nombre de veaux de grain abattus en Ontario

En 2024, alors que la production de veaux de grain a augmenté de 5,2% au Québec, elle a diminué de 19,8% en Ontario. La production combinée des deux provinces s'est élevée à environ 119 239 veaux, soit une diminution estimée de 5,6%.

Figure 4 : Importations et exportations de viande de veau du Canada de 2010 à 2024 p



Sources :
• ACIA: Importations
• Statistique Canada: Exportations

Commerce international

Si la tendance se maintient, les exportations canadiennes se situeraient autour de 3 437 tonnes, soit une baisse de 10,6% par rapport à 2023. Toutefois, elles restent supérieures à la moyenne des cinq dernières années. Bien que les Émirats arabes unis et le Qatar soient des acheteurs réguliers, les États-Unis sont toujours la principale destination de nos produits avec 95% du volume.

Il en résulte une balance commerciale fortement déficitaire puisque l'écart entre les importations et les exportations atteint un sommet historique de 1 573 tonnes.

2. RÉALISATIONS ET DOSSIERS DU SECTEUR VEAU DE GRAIN EN 2024

2.1 REFONTE DE LA MISE EN MARCHÉ

Des assemblées de catégorie ont eu lieu entre le 10 et le 26 avril 2024 afin de consulter les producteurs sur le projet de refonte du *Règlement sur la production et la mise en marché des veaux de grain* (Règlement). Ces consultations régionales ont permis, entre autres, d'augmenter la participation des producteurs et les échanges avec ces derniers. Un résultat en faveur de la proposition a été obtenu après avoir totalisé les votes de chaque assemblée.

Le Règlement a été déposé à la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ) au début du mois d'août en vue de son homologation. Le dossier a été pris en charge et le processus suit son cours.

Les prochaines étapes du projet de refonte de la mise en marché sont les suivantes :

- Signer la nouvelle Convention de mise en marché avec les acheteurs;
- Commencer à mettre en place le Règlement (développer des outils).

2.2 RÉSEAU D'EXPERTISE

Analyse de groupe 2022-2023

L'analyse de groupe, réalisée par VIA Pôle d'expertise en services-conseils agricoles, est une analyse technico-économique de résultats financiers d'entreprises permettant aux producteurs participants de comparer leurs coûts d'exploitation grâce à des données provenant de fermes de veaux de grain.

Cette année, 11 entreprises ont participé à l'analyse de groupe, soit un nombre similaire à celui des dernières années.

Journée INPACQ

En collaboration avec le MAPAQ, la Table des MRC du Centre-du-Québec et le Réseau Agriconseils Montérégie, Les Producteurs de bovins du Québec (PBQ) ont organisé une journée de formation adressée aux producteurs de démarrage et de finition de veaux de grain ainsi qu'aux producteurs de veaux de lait. Cette journée a eu lieu le 12 septembre 2024 en Montérégie avec une matinée de conférences et un après-midi d'ateliers-conférences à la ferme. L'évènement a accueilli 74 personnes sur un maximum de 80 places. Les conférences portaient notamment sur l'amélioration de la qualité de la carcasse, l'alimentation (probiotiques) et la santé des veaux.

2.3 HISTORIQUES DE PRODUCTION

Cette année, deux appels de projets d'allocation d'historiques de veaux de grain supplémentaires ont été annoncés par le CMMVG :

- Le premier, réalisé au début de l'année, était ouvert aux producteurs déjà en production. Un seul producteur a soumis un projet pour un total de 100 veaux;

- Le second, réalisé au printemps, était ouvert à tous et à la relève. Six projets d'historiques de production ont été attribués pour un total de 3 350 veaux.

En 2024, neuf projets d'allocation d'historiques alloués au cours des cinq dernières années ont été finalisés. Sur les 7 110 veaux engagés lors de ces appels de projets, 93 % ont été accordés, soit 6 612 veaux.

2.4 PROJETS EN COURS ET RÉALISÉS

Développement d'un système novateur de classement des carcasses de veaux à l'échelle commerciale à partir de technologies éprouvées dans l'industrie de la viande

Une mesure du rendement en viande maigre ou vendable dans les systèmes de classement des carcasses s'avère primordiale pour l'industrie de la viande afin de lui attribuer une valeur commerciale et de trier les carcasses selon les différentes spécifications des marchés.

Le moyen préconisé par l'industrie du veau consiste à élaborer une réglette de classement. L'utilisation d'une réglette a déjà fait ses preuves dans l'industrie du bœuf où elle a démontré son efficacité et sa facilité d'utilisation.

Au cours de l'année 2023, les équipes de chercheurs du Centre de recherche et développement d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) de Sherbrooke, au Québec, et de Lacombe, en Alberta, ont procédé à l'analyse des données et développé un prototype de réglette de classement.

En 2024, l'équipe de recherche, avec la collaboration de l'Agence canadienne de classement du bœuf, a réalisé la phase de validation de la réglette auprès des abattoirs participants afin d'évaluer le pourcentage de rendement total en viande maigre de la population actuelle de carcasses de veau de grain. L'analyse des données permettra la création de classes sur la réglette. Cette phase du projet est toujours en cours.

Évaluation d'un lactoreplaceur alternatif pour réduire le dépôt de gras dorsal des génisses croisées Holstein-Angus

Le projet exploratoire de mesure du gras dorsal réalisé en 2023 avec le Centre de développement du porc du Québec a confirmé que davantage de gras dorsal se déposait chez les femelles croisées Holstein-Angus et que le dépôt débutait dès la pouponnière.

La seconde phase du projet propose de mesurer l'efficacité d'un lactoreplaceur alternatif à la formulation courante pour réduire le dépôt de gras dorsal en bas âge et de mesurer ses effets en période de finition jusqu'à l'abattage. Le projet se poursuivra en finition avec une variation de la quantité de paille ajoutée à la ration, visant le même objectif.

En effet, la hausse importante du nombre de veaux croisés Holstein-Angus dans les élevages de veaux de grain a un impact chez les transformateurs. Ce projet vise donc à identifier si un changement au régime alimentaire pourrait réduire le dépôt de gras dorsal particulièrement pour cette catégorie d'animaux.

VEAUX DE GRAIN

Réalisation d'une analyse de cycle de vie pour la filière veau

Le projet Analyse de cycle de vie tend à dresser le bilan environnemental d'un produit depuis la ferme jusqu'au commerce de détail en tenant compte de l'ensemble des émissions directes et indirectes de gaz à effet de serre (GES). L'analyse devrait permettre de séparer les activités d'élevage des activités d'abattage et de transformation de la viande. Les activités générant le plus de GES seront identifiées, permettant ainsi de cibler les actions prioritaires à mettre de l'avant pour améliorer la situation.

2.5 IMPLICATIONS FÉDÉRALES ET PROVINCIALES

Association canadienne du veau

Les PBQ sont membres de l'Association canadienne du veau (CVA). Cette association regroupe des producteurs, des abattoirs et des intervenants du secteur veau du Québec et de l'Ontario. En 2024, elle a travaillé sur les dossiers suivants :

- Suivi des travaux du Conseil national pour les soins aux animaux d'élevage lors de la révision des différents codes touchant le veau, incluant les travaux pour la mise à jour du *Code de pratiques pour le soin et la manipulation des bovins de boucherie*;
- Veilles réglementaires auprès de Santé Canada sur tout projet de règlement touchant les médicaments;
- Travaux avec diverses associations concernant l'adoption de lois contraignantes dans différents États américains et en Europe qui pourraient avoir un impact majeur sur l'accès à ces marchés pour la viande de veau canadienne;
- Assurer un suivi sur l'évolution de la prévalence de veaux laitiers croisés dans les élevages;
- Soutien à la mise à jour du document *Veal at a glance* produit par AAC.

3. CERTIFICATION

3.1 NOUVEAUTÉS À VENIR EN 2025

L'année 2024 a été marquée par la fin d'un premier cycle Veau vérifié-Veau de grain du Québec certifié (VV-VGQC) complet de sept ans. Ce fut donc une année de remise en question et de remue-méninges afin de trouver des moyens pour simplifier le processus du programme VV-VGQC. À travers les années, les commentaires des producteurs ont été entendus et des outils ont été développés en ce sens. Balayez le code suivant pour retrouver tous ces outils à un seul endroit :



La redondance de l'évaluation des registres est un problème récurrent selon les producteurs. L'équipe des programmes de certification a donc proposé d'utiliser le cycle de vérification du programme Veau vérifié au CMMVG et celui-ci a accepté son application à compter de 2025 :

Année	Cycle de vérification 2017-2024	Nouveau cycle de vérification à compter de 2025
1	Audit complet à la ferme	Audit complet à la ferme
2, 4 et 6	Évaluation des registres	Évaluation des registres*
3, 5 et 7	Évaluation des registres	Autodéclaration**

* Lors de l'évaluation des registres aux années 2, 4 et 6, l'**audit interne** doit être rempli. Celui-ci a été modifié afin de regrouper les exigences selon le type de production. Ainsi, plus besoin de cocher « N/A » à toutes les exigences qui ne s'appliquent pas à l'entreprise. De plus, certaines questions ont été jumelées pour diminuer le dédoublement d'informations, comme dans l'audit interne en ligne.

Aux années 3, 5 et 7, plus besoin de transmettre de registres aux PBQ. Il suffira de remplir et signer l'autodéclaration**. Il s'agit d'une liste de vérification d'une seule feuille recto verso.

3.2 PRIX DE RECONNAISSANCES VGQC 2023-2024

En 2024, l'équipe de certification a lancé les prix de reconnaissance VV-VGQC. Ces nouveaux prix visent à valoriser le travail des producteurs de veaux de grain et de veaux de lait certifiés et de souligner cinq entreprises s'étant démarquées. Ils ont été remis en partenariat avec Services vétérinaires ambulatoires Triple-V.

Les gagnants 2023-2024 sont :

- Relève : **Ferme des Mil Bromes S.E.N.C.** (finition) pour ses excellents registres, son engagement à suivre le programme VGQC et aucune demande d'action corrective depuis sa première évaluation des registres
- Excellence en tenue de dossiers : **V 25 inc.** (pouponnière et finition) pour sa rigueur et ses registres complets
- Persévérance : **Ferme Pierre et Denis Mathieu SENC** (pouponnière et finition) est la première entreprise au Québec à s'être certifiée Veau vérifié, en 2013
- Engagement et rayonnement positif : **Avoporq inc.** (pouponnière et finition) pour son événement qui a rassemblé plus de 1 000 personnes, démystifiant ainsi la production de veaux de grain auprès des consommateurs de la région de la Montérégie-Est
- Coup de cœur des auditeurs : **Ferme G. et F. Meunier inc.** (pouponnière et finition) pour un renouvellement bien préparé, une tenue de dossiers exemplaire et un regard positif envers la certification

4. PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT DES MARCHÉS

Les activités de promotion et de développement des marchés du Veau de grain du Québec sont réalisées par des actions publicitaires axées sur les objectifs d'affaires suivants :

- Générer du volume en éduquant la population sur le produit, ses bienfaits et les différentes coupes;
- Développer l'image des producteurs de veaux du Québec en les mettant de l'avant;
- Éduquer la population afin de changer leurs perceptions négatives en montrant la polyvalence économique et culinaire et en proposant des recettes simples.

Le comité de mise en marché des veaux de lait a décidé de ne plus contribuer au budget de promotion. Par conséquent, les publications sur les médias sociaux ainsi que toutes les activités promotionnelles utilisent uniquement l'appellation Veau de grain du Québec certifié. Toutefois, le nom des médias sociaux et du site Web reste Veau du Québec (<https://www.veauduquebec.com/>).

Dans le cadre des projets rassembleurs, Aliments du Québec a accepté de participer financièrement à la campagne de promotion à l'été 2024 pour un montant de 55 222 \$ afin de bonifier le budget initial, le tout en échange de visibilité dans l'ensemble des éléments visuels de ladite campagne. Ce montant a servi à financer :

- Des campagnes publicitaires sur le réseau Québecor;
- Une vidéo publicitaire sur les ondes de Tou.TV sur Radio-Canada;
- Une recette cuisinée par Michelle Furtado et le chef Pasquale Vari sur la page TikTok de Mordu.

D'autres activités publicitaires ont été réalisées au cours de l'année :

- Ajout des recettes de veau sur le site de Glouton;
- Concours Facebook en collaboration avec *Je cuisine*;
- Création d'un livret de recettes multiculturelles;
- Campagnes publicitaires sur les réseaux de Yahoo! et Québecor;
- Campagne d'influence avec Folks & Forks en trois phases (hiver, printemps et été);
- Recettes et publicités dans le magazine *5 ingrédients, 15 minutes* (quatre magazines, médias sociaux et infolettres 5-15 et vlog TikTok);
- Participation au magazine anniversaire pour célébrer les 20 ans de Pratico-Pratiques;
- Deux recettes à l'émission *Salut Bonjour* (à Pâques avec Aliments du Québec et à la mi-juin pour le BBQ);
- Campagne d'influence avec Le Fit Cook en deux phases (en mai et en juin);
- Publicité à l'émission de radio *Complètement midi*;
- Bannières publicitaires sur le réseau KO FRANCO (cinq sites Web) + story Instagram sur Magazine Véro;
- Commandite du concours BBQ à l'émission de radio *Complètement midi*;
- Collaborations avec Montpak International/Famille Fontaine pour la 2^e édition du *BBQ à la ferme*;
- Collaboration avec Famille Fontaine pour la journée d'ouverture de l'Expo agricole de Saint-Hyacinthe;
- Collaboration avec IGA Lamoureux de Saint-Joseph-du-Lac pour les Fêtes gourmandes de l'Abbaye d'Oka;
- Dégustations gratuites de mini-burgers de veau de grain effiloché au Festibière de Québec;
- Campagnes publicitaires Facebook, Instagram et Pinterest.

Campagne multiculturelle

En collaboration avec des transformateurs, un projet pilote a été déployé à l'été 2024. L'objectif du projet était de faire connaître, renforcer la présence et stimuler les ventes de veau de grain sur le marché multiculturel.

L'agence Nourish Food Marketing, spécialisée dans la stratégie multiculturelle, a élaboré une campagne d'influence qui s'est déroulée de juin à août. Des micro-influenceurs et nano-influenceurs ont tourné des vidéos

dans lesquels on les voit se déplacer dans 13 boucheries halal de Québec, Montréal et des environs pour se procurer du veau de grain et le cuisiner pour les festivités de l'Aïd et la saison du BBQ.

Entente avec Nielsen Canada

En 2024, une entente a été conclue avec Nielsen Canada afin d'obtenir le détail des ventes de chaque produit de veau pour les trois dernières années au Québec et en Ontario. Ces données permettent de suivre l'évolution des ventes du produit d'année en année et de mesurer l'impact des campagnes de promotion. Il est constaté que les ventes ont été meilleures lors des périodes où le budget alloué à la promotion était plus important. L'investissement dans le marketing est essentiel pour augmenter la visibilité, développer la notoriété, accroître les ventes et mieux comprendre le marché et les consommateurs.

5. ORIENTATIONS DU SECTEUR POUR 2025

En 2025, le secteur veau de grain entend consacrer ses efforts sur les dossiers suivants :

- Effectuer la mise en œuvre de la planification stratégique de la filière veau 2025-2029 et terminer les projets en cours en lien avec la planification stratégique 2020-2024;
- Travailler avec la CVA et le groupe de travail fédéral sur la compétitivité du veau pour faire connaître les enjeux prioritaires du secteur auprès des intervenants, des décideurs publics et des instances gouvernementales, notamment :
 - Les enjeux pouvant nuire à l'exportation internationale;
 - La mise à jour du *Code de pratiques pour le soin et la manipulation des veaux lourds* tout en se tenant informé de l'avancement des autres codes bovins;
 - Tout autre enjeu fédéral, provincial ou international pouvant affecter l'industrie du veau lourd;
- Conclure une entente avec les acheteurs de veaux de grain dans le cadre de la refonte de la mise en marché;
- Commencer les travaux internes permettant la mise en place du *Règlement sur la production et la mise en marché des veaux de grain* dès qu'il sera homologué par la RMAAQ;
- Poursuivre la collaboration avec le comité de mise en marché des bovins de réforme et veaux laitiers afin d'améliorer la qualité des veaux laitiers mis en marché et participer activement au Forum Veau;
- Poursuivre les travaux du projet Développement d'un système novateur de classement des carcasses de veau à l'échelle commerciale à partir de technologies éprouvées dans l'industrie de la viande;
- Entreprendre les travaux réglementaires nécessaires à la mise en place d'un système de classement pancanadien;
- Poursuivre les travaux du projet Évaluation d'un lactoreplaceur alternatif pour réduire le dépôt de gras dorsal des génisses croisées Holstein-Angus;
- Poursuivre les actions favorisant l'adaptation au *Règlement sur la santé des animaux partie XII: modification au règlement sur le transport des animaux* en collaboration avec les secteurs veau de lait et bovin de réforme et veau laitier;
- Réaliser le plan de promotion 2025.

VEAUX DE GRAIN

6. ÉLECTION DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ ET DE SON SUBSTITUT

6.1 CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

- Être en production au moment de sa désignation;
- Être domicilié ou avoir son exploitation sur le territoire du groupe au *Plan conjoint des producteurs de bovins du Québec* (Plan conjoint);
- Être inscrit dans la catégorie veaux de grain au Plan conjoint;
- Avoir élevé pour son compte ou celui d'autrui, ou avoir fait produire et offert en vente, au moins 50 veaux de grain au cours de l'année civile précédente;
- Dans le cas d'une personne morale ou d'une société, la personne physique mandatée doit également :
 - Être active dans l'entreprise bovine autrement que comme bailleur de fonds;
 - Détenir au moins 20% de son capital-actions ou des parts sociales émises;
 - Siéger à son conseil d'administration, le cas échéant, et y détenir un droit de vote;
- Avoir payé les contributions dues dans le cadre du Plan conjoint ou, à défaut, avoir pris un recours pour les contester dans les 30 jours de leur facturation.

7. AUTRES SUJETS (S'IL Y A LIEU)